



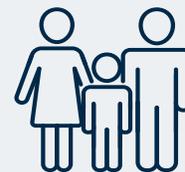
Cinq façons d'inciter votre famille à faire des dons de bienfaisance

Donner en retour est l'une des expériences les plus gratifiantes de la vie, et elle l'est encore plus lorsqu'elle est partagée avec votre famille. Que vous cherchiez à transmettre des valeurs, à partager des traditions ou à constituer un héritage significatif, un fonds de dons de bienfaisance auprès de la Fondation Raymond James Canada offre une façon simple d'inciter vos proches à vous accompagner dans votre parcours philanthropique.

Voici cinq façons réfléchies d'inciter votre famille à faire des dons par l'intermédiaire d'un fonds de dons de bienfaisance :

1. FAIRE DU DON UNE TRADITION FAMILIALE

Envisagez de vous réunir une fois par an avec votre famille pour choisir les organismes de bienfaisance que vous soutiendrez à partir de votre fonds. Ces moments suscitent des conversations intéressantes, aident les membres de la famille à s'informer sur des causes qui leur tiennent à cœur et créent des souvenirs durables ancrés dans la générosité.



2. PERSONNALISER VOTRE FONDS

Donnez à votre fonds un nom qui reflète l'identité de votre famille, par exemple le « Fonds de dons de bienfaisance de la famille Smith ». Ce simple geste permet aux jeunes membres de la famille d'avoir un lien personnel avec la mission et d'être fiers de faire partie de quelque chose de plus grand.



3. INVITER VOTRE FAMILLE ET VOS AMIS À Y CONTRIBUER

Souhaitez-vous faire participer vos amis et votre famille à vos actions philanthropiques? Créez un portail de dons lié à votre fonds pour permettre à votre famille et à vos amis d'y contribuer facilement. Ils peuvent cotiser à tout moment et être admissibles pour recevoir un reçu fiscal pour les dons supérieurs à 25\$. Qu'il s'agisse d'une occasion spéciale, d'une collecte de fonds annuelle ou d'un don en la mémoire d'un être cher, il s'agit d'une manière efficace de se rassembler pour une cause.



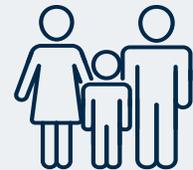
4. NOMMER UN SUCCESSEUR

Désigner un successeur, tel qu'un enfant ou un petit-enfant, qui aura l'honneur de continuer à recommander des dons de votre fonds est un moyen efficace de transmettre vos valeurs et d'assurer la pérennité de votre héritage à la génération suivante.



5. ENSEIGNER LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET SOCIALE

Les enfants et les petits-enfants peuvent apprendre la création d'un budget, les questions sociales et l'impact des dons lorsqu'ils sont impliqués dans le processus de prise de décision en matière de dons de bienfaisance. Cela contribue à inculquer vos valeurs aux générations futures, tout en leur transmettant d'importantes connaissances.



Entamez votre démarche de générosité avec votre famille dès aujourd'hui

Constituer un fonds de dons de bienfaisance par l'intermédiaire de la Fondation Raymond James Canada est simple, et il est possible de l'adapter à vos objectifs personnels. Que vous commenciez ou que vous souhaitiez renforcer l'engagement de votre famille, contactez votre conseiller Raymond James dès aujourd'hui pour en savoir plus.

Pour en savoir plus sur la philanthropie stratégique et significative, consultez notre site Web :

rjcfcharitablegiving.ca 

Notre approche **aux solutions patrimoniales globales** vous aide à définir et concrétiser vos objectifs financiers à chaque étape de votre vie.

RAYMOND JAMESSM

Les produits et services liés aux valeurs mobilières sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Ltée (RJL), réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Les données statistiques, factuelles ou autres proviennent de sources que Raymond James Ltée (RJL) croit fiables. Toutefois, nous ne pouvons en garantir l'exactitude. RJL n'assumera aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de l'information contenue dans le présent document. Le présent document a pour but de fournir de l'information générale; les renseignements qu'il contient ne doivent pas être considérés comme une offre ou une sollicitation visant la vente ou l'achat d'un produit ni être interprétés comme des conseils fiscaux. Les conseillers Raymond James ne sont pas des conseillers fiscaux et nous recommandons aux clients d'obtenir l'avis d'un professionnel indépendant concernant les questions d'ordre fiscal. Les produits et les services liés à l'assurance sont offerts par l'intermédiaire de Raymond James Financial Planning Ltd., qui n'est pas membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Solus Trust Company (« STC ») est une société affiliée de Raymond James Ltée et offre des services de fiducie partout au Canada. STC n'est pas réglementée par l'OCRI et n'est pas membre du Fonds canadien de protection des investisseurs.